

# sciences économiques et sociales

**Pour joindre le groupe, participer à la réflexion, ou demander votre inscription sur la liste de diffusion, envoyer un mail à : [contenus.secretariat@snes.edu](mailto:contenus.secretariat@snes.edu)**

**Le SNES réfléchit et agit avec d'autres :**

Colloque de l'APSES pour la série ES et les SES, le 17/11/2007

Le SNES, représenté par Roland Hubert, a tenu à souligner l'attachement de notre syndicat à la diversification des séries et, dans ce cadre, à l'existence d'une série économique et sociale.

L'objectif central des sciences économiques et sociales n'a pas varié depuis leur création en 1966 : aider l'élève à comprendre le monde contemporain pour lui donner des repères dans la construction de sa citoyenneté. À l'aune du besoin d'explication de la crise financière actuelle, on mesure l'actualité et le caractère résolument moderne de cet objectif.

Les SES ont été un vecteur essentiel, à travers la filière B puis la série ES, de la démocratisation du système éducatif. La diversité des parcours autorisés par la série ES dans l'enseignement supérieur et la réussite des étudiants titulaires d'un bac ES, y compris dans les voies les plus prestigieuses, permettent d'affirmer que la série ES doit poursuivre sa mission.

## L'identité des SES...

Elle repose sur un contenu et une pédagogie valorisant des méthodes actives, permettant aux élèves d'acquérir des savoirs et des savoir-faire ayant du sens pour eux. Les programmes invitent les enseignants à partir de grands problèmes contemporains, d'objets (le chômage, l'emploi, la mondialisation...) qui correspondent à des questionnements pouvant être ceux des élèves et qui seront abordés autrement que par la transmission d'un savoir *a priori* théorique. Il ne s'agit pas d'évacuer la théorie pour privilégier un discours sans fondements scientifiques mais, contrairement à ce qui se fait généralement à l'Université, les SES ne font pas de la maîtrise des concepts un préalable à tout questionnement.

## ... remise en question

### • Dans ses fondements, par des attaques idéologiques

Depuis leur création, les SES ont fait l'objet de remises en causes récurrentes visant à atteindre leur caractère pluridisciplinaire.

À l'heure actuelle, les principales attaques sont d'ordre idéologique et proviennent du Medef, via l'Institut de l'entreprise, de la presse spécialisée « bien pensante », du Codice<sup>(1)</sup> et du ministre de l'Éducation nationale qui reproche à la série ES de préparer ses élèves... au chômage ! Les SES sont accusées de dénigrer l'entreprise et l'économie de marché pour ne servir qu'une bouillie faisant la part trop belle à la marcoéconomie et à une sociologie jugée « trop compassionnelle » selon le rapport de la commission Guesnerie ! En fait, ce qui est dénigré, au nom d'un combat contre le relativisme culturel, c'est le pluralisme des approches théoriques et la formation de l'esprit critique. La commission propose de « piloter la refonte des programmes par les objectifs d'acquisition des fondamentaux ». Au lieu de mettre la « boîte à outils » au service de la compréhension des problèmes et objets qui nous entourent, il s'agit d'en faire la finalité de l'enseignement. Cette démarche risquerait de conduire à la séparation de l'économie et de la sociologie, en ne réservant le croisement des regards qu'à un nombre limité d'objets.

### • Par la réforme des lycées

Les SES seraient présentes en seconde dans le cadre des enseignements d'exploration, sous forme d'un module semestrialisé d'une cinquantaine d'heures. Dans le cycle terminal, les SES seraient présentes dans le parcours « sciences de la société », également dans le cadre de modules semestrialisés. Cette modularisation risque elle-même de se prêter à l'éclatement du champ disciplinaire des SES, à remettre en cause le croisement des approches, voire à aborder les SES par un objet étroit qui ne ferait pas sens pour les élèves.

Les démarches pédagogiques en SES (études de documents, utilisation des TICE...) rendent indispensable le travail en groupes restreints et donc l'existence de travaux dirigés. Rien n'est actuellement garanti quant au maintien de ces derniers.

Enfin, l'apprentissage des savoir-faire propre à la dissertation, exercice déjà remis en cause par le rapport Guesnerie, qui lui reproche de faire « la part particulièrement belle aux compétences rhétoriques », risque de très mal s'accommoder d'un temps très court et d'horaires faibles. Si la dissertation n'a pas vocation à être le seul type d'exercice évalué au baccalauréat, elle est indis-



pensable pour permettre aux élèves de se former à une démarche intellectuelle conduisant à construire une argumentation solide étayée par un dossier documentaire.

## Repenser la place des SES et maintenir leur spécificité

Pourquoi détruire ce qui marche ? En tout état de cause, tout changement devrait avoir pour enjeu de rechercher les conditions pour que tous les lycéens puissent bénéficier en Seconde d'un enseignement de SES sur tout ou partie de l'année au choix, à l'opposé de ce que propose le ministre dans son projet de réforme qui reste inacceptable, en particulier pour les SES. Dans le cycle terminal, il serait indispensable que les SES soient considérées comme une dominante incontournable d'une série ou du parcours « sciences de la

société » et que cet enseignement se répartisse sur l'ensemble de l'année. Enfin, il n'y a pas de raison de refuser l'ouverture de l'enseignement des SES à d'autres séries ou dans d'autres parcours que celui des « sciences de la société ».

Le SNES demande que la spécificité des SES soit maintenue : l'approche par objets, par thèmes, par questionnements demeure essentielle ainsi que le croisement des regards disciplinaires. Le respect de la laïcité suppose la confrontation des approches théoriques et que les programmes soient élaborés par un groupe d'experts indépendant des lobbies : les SES n'ont pas à servir de porte-parole d'un quelconque groupe de pression défendant des intérêts particuliers.

Les méthodes pédagogiques actives utilisées en SES doivent conduire à la possibilité de continuer à travailler en petits groupes. ■

(1) Codice : Conseil pour la diffusion de la culture économique, mis en place en septembre 2006 par le ministère de l'Économie et des Finances.

# physique appliquée

La physique appliquée est une spécificité des séries technologiques industrielles. Malheureusement elle se trouve dans les mêmes difficultés, en terme de reconnaissance, que les disciplines technologiques industrielles : contenus peu renouvelés, recrutement d'enseignants stoppé, « étiquette » de moins en moins respectée dans la définition des services. Cette dernière est pourtant une composante essentielle des contenus de ces séries, et pas seulement pour les spécialités qui relèvent de l'électricité. Tout projet de réforme des séries technologiques industrielles devrait prendre en compte cette dimension...

## Champ d'intervention

Les enseignants de physique appliquée interviennent principalement dans :

- Les baccalauréats de la série STI :
  - génie électrotechnique ;
  - génie électronique ;
  - génie mécanique ;
  - génie des matériaux ;
  - génie civil ;
  - génie énergétique ;
  - génie optique.
- Les BTS principalement « alimentés » par des élèves issus de ces baccalauréats.

Les physiciens appliqués enseignent principalement l'électricité, tandis que la « mécanique » l'est par des professeurs de « construction mécanique ». Les physiciens appliqués peuvent être amenés à enseigner un peu de mécanique lorsque aucun enseignement de construction mécanique n'est prévu (c'est le cas pour certains BTS).

La formation des enseignants de physique appliquée ne leur permet d'enseigner ni en collège, ni en Seconde générale et technologique, ni dans les séries L, ES ou S.

## Les programmes des bacs STI

Les programmes des bacs STI étaient initialement définis par l'arrêté du 10 juillet 1992 pour le génie mécanique, le génie électronique, le génie électrotechnique, le génie civil et le génie énergétique, par l'arrêté du 16 décembre 1993 pour le génie des matériaux et par l'arrêté du 11 septembre 1997 pour le génie optique.

Ces programmes ont été modifiés afin de tenir compte des modifications des programmes de physique-chimie de Seconde (suppression de l'électricité). Les horaires et les coefficients à l'examen diffèrent d'un bac STI à l'autre. Les programmes ne prennent pas toujours suffisamment en compte cette diversité. Ils sont souvent obtenus par compression du programme d'un bac où horaires et coefficients sont importants. Il est nécessaire de reprendre chaque item et de le revisiter à la lumière de ce qui constitue la dominante du bac concerné. Les collègues expérimentés et ceux des autres disciplines (électronique, électrotechnique, construction mécanique, etc.) seront de bon conseil en la matière.

Certains programmes comportent des commentaires aussi importants que les programmes.

## Les programmes des BTS

Les programmes des BTS sont revus périodiquement (en principe tous les 5 ans). Là aussi, la

**Pour joindre le groupe, participer à la réflexion, envoyer un mail à : [enseignements.technologiques@sned.edu](mailto:enseignements.technologiques@sned.edu)**